

A PARTIR DU 8 JUILLET. Transports en commun : du nouveau cet été

À partir du 8 juillet, Oléane devient Oléane Mobilités. Pour cet été, de nombreuses nouveautés sont à prévoir. Le but est de faciliter l'accès à la station balnéaire tout en réduisant le nombre de voitures.

Du nouveau dans les lignes permanentes. « Le fruit d'un gros travail » évoque le maire des Sables-d'Olonne et président de l'agglo Yannick Moreau. « Une nouvelle offre de transport » pour Laurent Cottenceau, le directeur d'exploitation d'Oléane Mobilités. Les cinq lignes permanentes ont été repensées et améliorées pour mieux desservir l'ensemble de l'agglomération. Le pôle santé, les zones commerciales ou encore le Remblai seront desservis toutes les dix, quinze, vingt ou trente minutes selon les lignes.

La ligne A partira désormais de L'Île-d'Olonne et sera dotée d'un nouveau bus de cent places. La ligne B joindra directement le pôle santé et la Chaume, le but étant « d'accompagner le développement du secteur Est de l'agglomération » es-

père Yannick Moreau. La ligne C desservira mieux le quartier de la Pironnière et le pôle santé tout en les reliant au centre-ville. La ligne D reliera le centre-ville avec le pôle commercial de la Boussole et elle est prolongée, matin et soir, jusqu'au Petit Paris. La ligne E sera desservie par un bus électrique.

Une navette électrique et gratuite pour l'été. Les lignes estivales seront notées de S1G à S5. La ligne S1G est 100% électrique et ouverte de 9 heures à minuit, 7 jours sur 7. Elle permettra aux usagers de naviguer facilement entre la gare, le parking relais de la Sablière et l'hypercentre des Sables-d'Olonne, tout en ayant des liaisons avec les navettes maritimes. Elle est 100% gratuite. Il y a donc « une véritable volonté d'intermodalité » pour Yannick Moreau mais aussi une envie de « d'éviter les problèmes de stationnement, d'énervement et d'améliorer le désengorgement de l'hypercentre. »

Pendant l'été, du 11 juillet au 31 août, Oléane met en place les jeudis, vendredis et samedis, un service de soirée. Des navettes



Yannick Moreau, Fabrice Chabot et Laurent Cottenceau dans la nouvelle navette électrique, S1G

seront disponibles à 21h30 et à minuit devant l'hôtel de ville. Une fois à bord, il suffit d'indiquer au chauffeur la destination choisie parmi les arrêts proposés. Un service ayant pour but « de lutter contre les comportements dangereux liés à l'alcool et de désengorger le centre-ville. » estime Fabrice Chabot, vice-président de l'agglomération.

Le Remblai sera fermé à la

circulation à 19 heures.

Pas de hausse des tarifs. Au 8 juillet, le prix pour un trajet sera donc le même qu'en 2018, « parce que le prix ne doit pas être un frein pour oser le bus », estime l'agglomération. Aussi, elle a choisi de baisser le prix du ticket du Pass Modulo pour dix, vingt ou trente voyages. Quelque soit le volume, votre voyage revient à 1€.

Oléane Mobilités complète ses outils numériques en se référençant sur l'application TixiPASS. Cette application permet d'acheter ses titres de transport directement sur son smartphone.

Transport sur réservation. L'agglomération lance le transport sur réservation (TSR). Il faudra quand même réserver la veille pour pouvoir l'utiliser. Entre

9 heures et 11h30 puis entre 14 heures et 16h30, n'importe quelle personne peut programmer un rendez-vous depuis les arrêts éligibles au TSR.

Le service se décline aussi avec le TSR « Scolaire » et en TSR « Actifs » Pour plus d'informations rendez-vous sur le site web d'Oléane Mobilités.

Vélos électriques et navette maritime. La ville des Sables-d'Olonne ouvre une nouvelle navette maritime gratuite qui permettra de relier la place du Vendée Globe au Quai Guiné, à deux pas du Remblai.

Enfin, à partir du 1^{er} septembre Oléane Mobilités va mettre en location longue durée (entre 1 et 6 mois) vingt vélos électriques pour un tarif compris entre 30 et 40€ par mois. L'objectif « est d'inciter les habitants à découvrir les avantages du vélo électrique au quotidien » selon Laurent Cottenceau. Les vélos « permettront de parcourir la totalité de l'agglomération » avec une autonomie estimée à 70 kilomètres.

Adrien Michaud